

CONCOURS DE PROJETS

# ECOLE CANTONALE D'AGRICULTURE DU VALAIS CHATEAUNEUF SION REAMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS

RAPPORT DU JURY – JUIN 2023

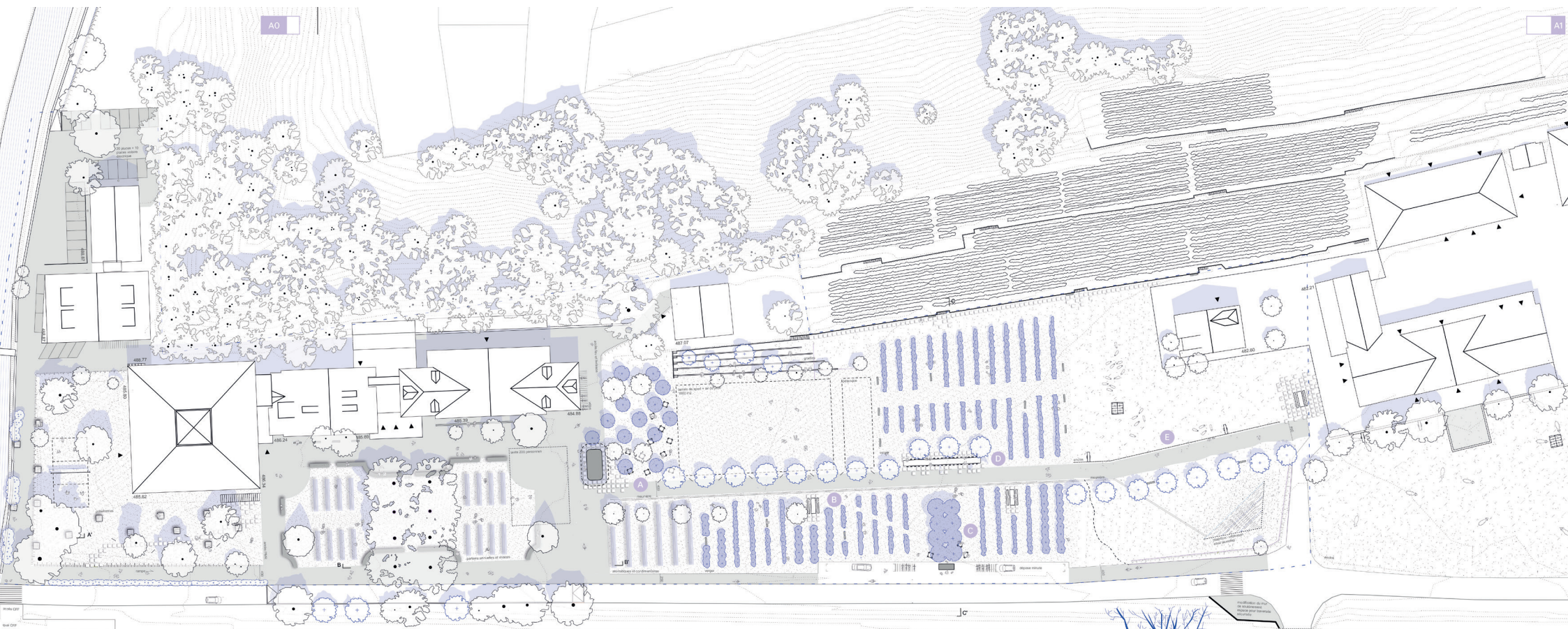


Département des finances et de l'énergie  
Service immobilier et patrimoine  
Département für Finanzen und Energie  
Dienststelle für Immobilien und Bauliches Erbe

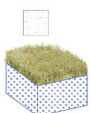
CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS



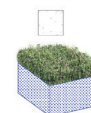
CHÂTEAUNEUF  
AGRICULTURE



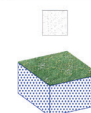
plan  
échelle 1-500



prairie extensive



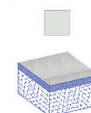
prairie pâturée



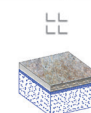
gazon de vergers



gazon extérieur



revêtement minéral  
perméable



pierre naturelle  
carrées locales

caillottes aïolés  
passage entre les  
lignes



formes palmées



gobelets

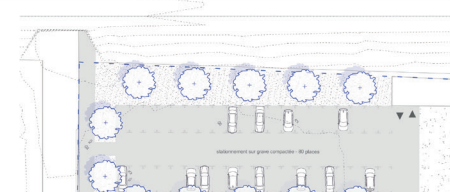


basse tige



mi tige  
haute tige

ombre  
traficheur  
circulation sous  
les couronnes





### MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE

Le présent concours de projets est organisé par l'Ecole d'agriculture du Valais, en collaboration avec le Service Immobilier et Patrimoine (SIP) et le service cantonal de l'agriculture (SCA).

### SITUATION ACTUELLE ET OBJECTIFS DU CONCOURS

L'École d'Agriculture du Valais (EAV) fondée en 1923, est un établissement qui forme différentes professions liées à la Terre et à la Nature. Actuellement, 6 filières de formation initiale (CFC/AFP) y sont dispensées : agriculture, viticulture, caviste, cultures maraîchères, arboriculture, paysagisme. A ses côtés, l'École Professionnelle Artisanale et Service Communautaire (EPASC) est quant à elle active dans la formation des domaines des soins, du social et de la santé. Plus de 1000 personnes en formation (apprentis, jeunes en classe d'intégration, participants au cours de formation continue) se forment chaque année dans l'un de ces deux établissements, et leur nombre avoisine les 300 par jour ouvrable. De plus, la tenue de nombreuses séances, réunions, assemblées en semaine ou le week-end, peuvent réunir entre 20 et 300 personnes.

Suite à une décision du Conseil d'Etat, une profonde mutation aura lieu ces prochaines années au niveau des sites de formation. En effet, il a été décidé de rassembler tous «les métiers de la bouche» (cuisiniers, boucher, ...) dans les bâtiments actuels de l'EPASC. Ceci permettra de créer sur le site de Châteauneuf, un pôle cohérent des métiers de la Terre, de la Nature et de l'Alimentation. Le slogan : «de la fourche à la fourchette».

L'Ecole d'agriculture développe également un axe fort sur la coopération internationale avec les pays européens principalement, mais aussi avec des contrées plus lointaines comme le Cameroun, la Côte d'Ivoire et la Thaïlande pour l'instant. Un clin d'œil à cette ouverture internationale est une forte envie pour la communication de l'école.

Par ce concours, l'école souhaite que les espaces verts extérieurs intègrent cette évolution pour offrir un intérêt plus important, pour les personnes en formation, l'organisation de réception, l'accueil de groupes. Le nouveau projet offrira aussi une nouvelle prestation à ces espaces comme support de communication, de valorisation

des formations dispensées, ainsi qu'une identité forte et attractive au site.

La mise en place d'un nouveau concept de mobilité et accès à l'école accompagnera aussi cette transformation, par le nouveau projet issu de ce concours. Les parkings de stationnement du site de l'école sont majoritairement supprimés - seuls ceux situés le long de la Morges (ouest du site) et deux places de parc aux abords de l'école seront maintenus. Le grand parking central de l'école est supprimé.

Sur l'espace libéré par le parking de l'école (rectangle rouge), un nouveau bâtiment prendra place dans le futur.

La proximité de la gare CFF Châteauneuf-Conthey et la construction du départ des télécabines au sud des chemins de fer de la commune de Conthey avec un parking de stationnement souterrain offriront des possibilités de choix aux utilisateurs de l'école et du secteur. Aussi, la place de la gare nord est en requalification et un nouvel arrêt de bus pour une ligne de liaison avec Sion sont en cours.

Dans l'attente du nouveau parking du départ des télécabines, les bâtiments des «poulaillers» seront démolis et une surface carrossable en grave sera proposé dans ce concours. Ceci permettra d'accueillir un parking provisoire pour les besoins de l'ECA et du secteur environnant.

L'axe Maurice-Troillet, qu'aujourd'hui possède un profil de route inadapté à la circulation existante, sera réaménagé par la Ville de Sion dans le sens du développement de la connexion en mobilité douce, reliant Sion et Conthey. Cet aménagement saura aussi empêcher le parking sauvage existant le long de la digue CFF. Le bureau Transportplan est aujourd'hui mandaté par la Ville de Sion pour le suivi de l'étude en mobilité et la collaboration avec le lauréat de ce concours.

Sur le secteur de la ferme, la réflexion de certains points sera faite, afin de rationaliser son fonctionnement, d'intégrer de nouvelles fonctions, d'améliorer la qualité des abords, et relier l'ensemble des infrastructures du site.

### GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture-paysagiste à un degré en procédure par invitation selon les articles 3.1.b; 3.3 et 8 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 6 alinéa c, d'une procédure sur invitation selon l'art. 12 alinéa B<sup>bis</sup> de l'AIMP du 25 novembre 1994



(état 01.07.2010) et l'art. 11 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003 (état 01.01.2012).

Le présent concours n'est pas soumis à la législation sur les marchés publics.

Huit bureaux affichant des compétences d'architecture du paysage ont été conviés à cette réflexion, cinq ont répondu favorablement.

## LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement

## PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI)
- Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du valais à l'accord inter-cantonal sur les marchés publics
- Accord inter-cantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP)
- Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les architectes paysagistes invités doivent vérifier qu'ils ne se trouvent pas dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142. (proche parent ou en relation de dépendance ou d'association professionnelle avec un membre du jury...)

Les architectes-paysagistes doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs (tél. : 027/606.74.00 (F) 027/606.74.01 (D)).

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un architecte paysagiste, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du Jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de la remise du projet.

Les bureaux d'architectes paysagistes invités sont libres d'intégrer d'autres compétences et spécialistes (environnement, éclairagiste, etc.). Quel que soit le domaine de compétence concerné, un bureau ou un spécialiste ne pourra participer qu'à un seul groupement.

A l'issue de ce concours, le lauréat travaillera conjointement avec le bureau d'ingénieurs en mobilité «TransportPlan», mandaté par la ville de Sion pour l'étude de l'Avenue Maurice Troillet.

## CRITERES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Compréhension de la vie du site dans son ensemble
- Qualité spatiale
- Concept urbanistique et paysager
- Expression architecturale et paysagère
- Economie générale du projet
- Durabilité dans la gestion de l'espace et de la canopée, gestion de l'eau, et dans l'intégration de la biodiversité
- Gestion de la mobilité (flux internes et externes)

## REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 4 questions anonymes ont été envoyées à l'ensemble des concurrents et jury le 27 mars 2023.



## JURY

Le Jury est composé des personnes suivantes :

### Président

M. Philippe Venetz                      Architecte cantonal, SIP

### Membres non-professionnels

M. Raphaël Galliard                      Directeur de l'école d'agriculture  
M. Gérald Dayer                          Chef de service de l'agriculture, SC

### Membres professionnels

Mme Vanessa Réchautier                Architecte paysagiste HES, Lausanne  
M. Séraphin Hirtz                          Architecte paysagiste HES, Genève  
M. Lucien Barras                          Architecte EPFL SIA FSU, Sion

### Suppléants non-professionnels

M. Vincent Kempf                        Urbaniste Ville de Sion, Service urbanisme et  
mobilité

### Suppléants professionnels

Mme Catia Neto                            Architecte paysagiste au SIP

### Experts

M. Thomas Panchard                      Responsable apprentissage - Jardin Suisse  
M. Xavier Moulin                          Architecte paysagiste – enseignant à l'EAV  
M. Christophe Michaux                    Architecte paysagiste – enseignant à l'EAV

## EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SIP. Il a porté sur les points suivants :

### Délai du rendu

5 équipes se sont inscrites au concours, 5 projets ont été retournés dans les délais.

### Respect du périmètre du concours

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition.

### Respect des exigences du règlement du concours et des prescriptions du RCCZ, zone habitat collectif B

Les projets N°03 et 04 ne respectent pas le plan de «Patrimoine Arboré»

Les projets N°01 et 04 ne proposent pas un plan d'infiltration des eaux.

Le projet N°03 présente une proposition de construction du bâtiment futur.

Le programme lié à l'espace commun et public et à la mobilité semble être respecté dans tous les projets.

### Programme des espaces

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des extérieurs. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

### Valeurs statistiques

Les valeurs statistiques n'étaient pas des éléments déterminants pour ce concours.

## JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni le vendredi 2 juin 2023.

### Analyse du site

Le périmètre du concours correspond au périmètre des parcelles N°10202, 13474 et 13448.

Les parcelles sont sises en zone agricole (bâtiments du domaine, terrain de sport et pré), zone d'intérêt général A (bâtiment administratifs et scolaires), Zone d'intérêt général B (Site au sud de la digue – bâtiment des «poulaillers» et cultures teste), Zone de protection (Colline des Maladaires et vignobles) et Forêt (le long de la Morge, nord des bâtiment administratifs).

Les espaces extérieurs existants sont entretenus et sains. Ils se caractérisent selon de différents usages :

Agricoles (en jaune) - champs, d'arboriculture, espace extérieur pour le bétail, et de maraîchage.

Sportive, au cœur du site (en orange) - surface engazonnée, utilisée pour les cours d'éducation physiques des écoles (environ 1'300 m<sup>2</sup>).

Stationnement (en bleu), comprenant une centaine de places sur une surface d'environ 2'500 m<sup>2</sup>. Ce lieu est visé à être démoli et revalorisé.

D'agrément (en vert), avec un grand parc arboré, entourant les bâtiments administratifs et scolaires. Il comporte plusieurs arbres majeurs, notamment une allée de tilleuls, ainsi qu'un jardin d'apprentissage à l'intention des apprenants paysagistes.

L'esplanade au-dessus du parking, qui entoure le chalet «Les Cèdres» avec la pergola

Le réaménagement de ces espaces est laissé à la libre appréciation des concurrents.

Le patrimoine arboré est une composante dominante du site. L'un des enjeux du projet sera de composer habilement avec les sujets arborés existants pour constituer avec les bâtiments et autres espaces existants un nouvel ensemble scolaire homogène et fonctionnel.

### Analyse des projets

Préalablement au jugement, le jury a passé en revue l'ensemble les 5 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'accepter les 5 projets au jugement.

Toutefois le projet suivant fera l'objet d'une mention s'il devait être retenu pour la répartition des prix, art. 22.2 et 3 SIA 142 :

- N°03 LA GRANDE FAMILLE

### 1<sup>er</sup> tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale autant dans leur relation au site, que dans leur organisation typologique et fonctionnelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les 2 projets suivants sont éliminés :

- N°01 RELIE-F
- N°04 FURCAUT LARIGOTUM

### Repêchage

Arrivé au terme du 1<sup>er</sup> tour, le jury a procédé à un tour de contrôle en repassant en vue tous les projets et confirme ses jugements antérieurs. Aucun repêchage n'est effectué et les 3 derniers projets sont analysés en vue du classement final.

## CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 30'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 3 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

1<sup>er</sup> rang / 1<sup>er</sup> prix

Projet N°05	DE LA COUR AU CAMPUS	CHF 11'000.-	HT
-------------	----------------------	--------------	----

---

2<sup>ème</sup> rang / 2<sup>ème</sup> prix

Projet N°02	T'AS OU LE CHAMPS!?	CHF 8'000.-	HT
-------------	---------------------	-------------	----

---

3<sup>ème</sup> rang / 1<sup>ère</sup> mention

Projet N°03	LA GRANDE FAMILLE	CHF 7'000.-	HT
-------------	-------------------	-------------	----

---

Le jury décide d'attribuer à chacun des dix bureaux non primés un montant de CHF 2'000.- HT.

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponse aux problèmes posés et remercie l'ensemble des concurrents pour la qualité et la diversité des propositions présentées.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°05 «DE LA COUR AU CAMPUS» la poursuite des études en vue de sa réalisation, conformément à l'art. 1.15 du règlement-programme du concours ainsi que l'art.22.3 du règlement SIA 142.

Le projet propose de revaloriser le domaine de l'école en investissant l'ensemble des espaces publics et offrant aux utilisateurs de l'école, un campus à l'échelle et à la hauteur des ambitions de développement de l'établissement. Différentes thématiques sont proposées.

Une trame historique arboricole favorisant la création de nouveaux espaces et un jardin de plantes vivaces devant le bâtiment principal.

Un café entre le parvis et le verger et deuxième kiosque de vente au bord de la route, sur la surface de dépose minute.

Des équipements qui invitent à la rencontre et convivialité – une grande table entre la ferme et l'école et des gradins, descendant du chalet «Les Cèdres» ouverts sur le terrain de sport.

Le chemin situé au pied du mur de vigne est déplacé au centre de l'espace reliant l'école et la ferme de manière ludique.

## EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu **le mardi 20 juin avril 2023 à 17h30** à l'Ecole d'Agriculture du Valais, Châteauneuf, Avenue Maurice Troillet 260, 1950 Sion.

Les projets y seront exposés jusqu'au mardi 4 juillet 2023, entrée libre de 08h00 à 17h00.



Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité.....  
décide d'attribuer le premier rang, premier prix..... au projet :  
n° 5 , devise "De la cour au Campus"....."  
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Châteauneuf, le 2 juin 2023

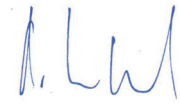
Philippe Venetz



Gérard Dayer



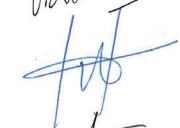
Raphaël Gaillard



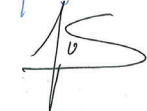
Vanessa Réchautier



Séraphin Hirtz



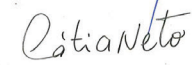
Lucien Barras



Vincent Kempf



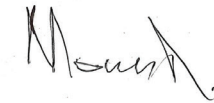
Catia Neto



Thomas Panchard



Xavier Moulin



Christophe Michaux



## PROJETS PRIMES

## N°05 DE LA COUR AU CAMPUS

1<sup>ER</sup> RANG / 1<sup>ER</sup> PRIX

EN-DEHORS SARL, SION

### **Collaborateurs :**

Arnaud Michelet, Romain Legros

Le projet propose une réorganisation du site en faisant disparaître l'axe nord au pied du coteau, au profit d'un nouvel axe reliant l'école à la ferme en cœur de site. L'organisation au long de cet axe reprend les lignes de forces du coteau et permet de faire coulisser les différentes pièces du programme entre elles.

Entre l'école et le chalet, une nouvelle centralité est créée autour d'un pavillon. Cet espace se connecte directement à un espace arboré, favorable à la détente, et prolongé par un jardin en terrasses et par le terrain de sports. Les accès principaux à l'école se font latéralement, en réinterprétant le dessin historique des parterres et en restituant une surface végétale sous les tilleuls.

Le jury apprécie la nouvelle organisation spatiale, qui relie avec habileté la ferme à l'école. Le nouvel axe distributeur au centre du projet est fédérateur de nouveaux usages. Cette position au cœur du site anticipe également l'implantation de la future construction. L'accès arrière à la cour de ferme, devenu difficile, devra cependant être retravaillé. Les différentes possibilités d'appropriation et d'animation déroulés au long de cet axe permettent au jury de se projeter dans les nouvelles pratiques du site. La suppression de la route en pied du coteau, aujourd'hui considérée comme monotone, est très appréciée. L'idée d'un campus est séduisante, bien que la notion agricole doive perdurer au profit d'une image trop urbaine.

La mise en place d'une meunière qui accompagne les promeneurs, structure le site et irrigue les vergers en profitant des eaux météoriques est très intéressante.

Le long de l'avenue Maurice Troillet, un kiosque de vente de produits de saison, accompagné d'un arrêt-minute, renforce le concept de La fourche à la Fourchette. Cet aménagement devra être précisé d'un point de vue mobilité. La traversée créée sur l'axe Maurice Troillet et l'entrée dans le site depuis le parking créé au sud des voies permet aux utilisateurs de rejoindre de manière simple et sécurisée le site.

Le jury relève la qualité de traitement du parvis d'entrée, qui réinterprète le tracé historique et met en valeurs les façades historiques du site. La suppression du revêtement au pied des tilleuls existants au profit de surfaces végétales garantit à ces arbres, précieux pour le site, des conditions favorables à leur vitalité.

Au droit du chalet, le pôle conçu par le pavillon, les gradins, l'aire de sport constituent une diversité d'usages et d'appropriation qui met lien les bâtiments existants avec les données du programme. Le jury rend l'équipe lauréate attentive à l'espace minéral au droit du grand séquoia : la dimension du parterre végétal et la position du pavillon sont certainement à optimiser pour assurer un espace confortable en toute saison.

Le traitement de la franche Ouest sur les rives de la Morge requiert également une végétalisation plus dense et naturelle pour s'inscrire dans la continuité du projet de revitalisation du cours d'eau et assurer un corridor écologique adéquat pour la faune et la flore.

Le projet offre une image cohérente du site, répondant habilement aux enjeux du cahier des charges. Les utilisateurs se projettent aisément dans les nouveaux usages proposés et trouvent à travers ce projet un terreau adéquat pour le développement du concept de la Fourche à la Fourchette.

### **Mobilité**

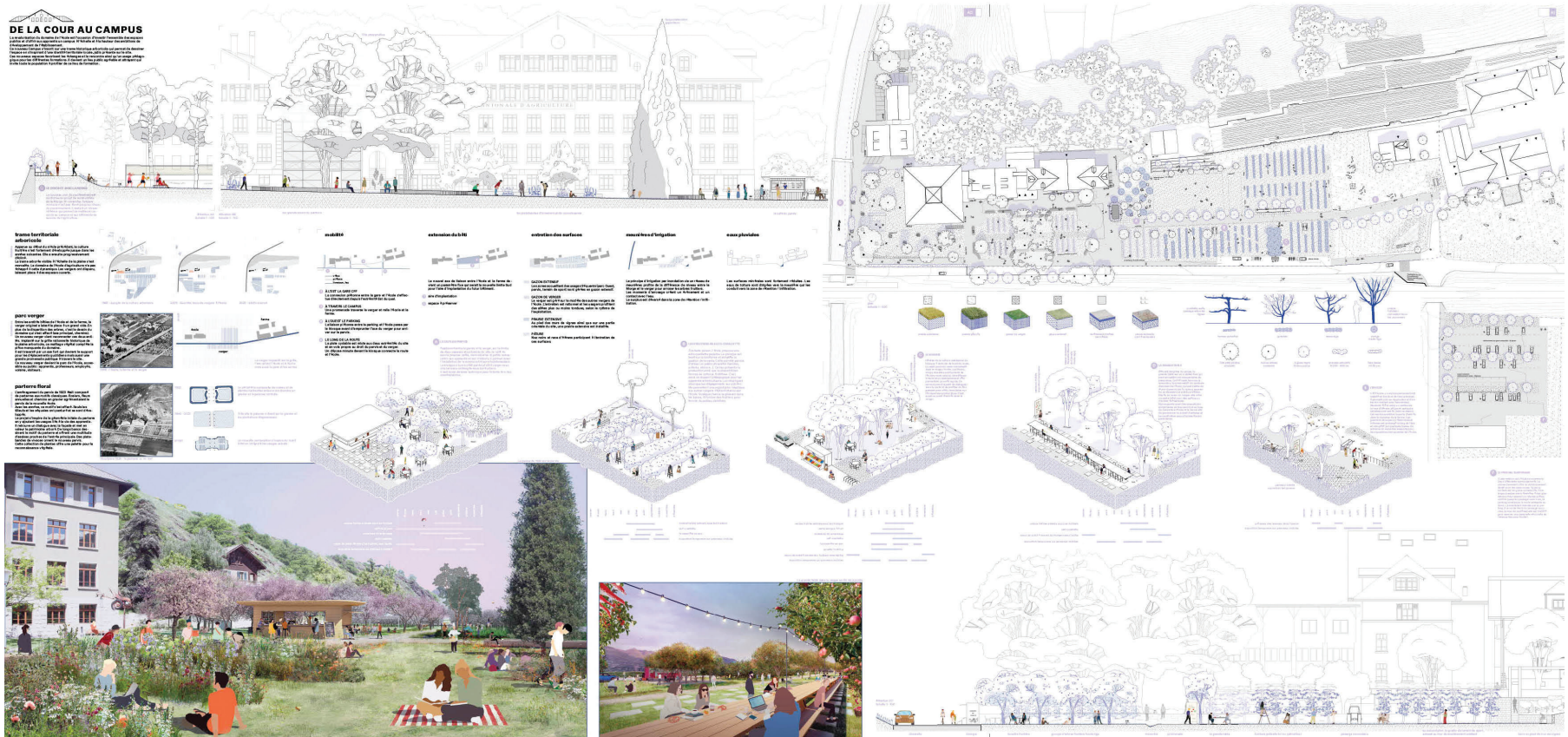
La rue Maurice-Troillet est conservée avec une chaussée bidirectionnelle.

L'accès au site en TIM se fait par les entrées existantes, le long de la Morge (collaborateurs SCA), à l'Est de l'école (livraisons, vélos) et par le chemin du Daillet (ferme). Ce dernier accès est modifié, en créant un resserement et en introduisant une chicane, ce qui complique fortement la circulation des véhicules agricoles et des camions

Une voie continue de mobilité douce (4,0m de largeur à l'Ouest, 2,5m à l'Est) est aménagée au Nord de la chaussée et séparée ponctuellement par une bande végétale. Ce trottoir mixte accueille un kiosque de vente pour les fruits et légumes. Deux franchissements de l'avenue Maurice-Troillet sont prévus, à l'Est de la Morge, avec le prolongement du trottoir qui permet de rejoindre la gare et à l'Ouest du sous-voie du chemin du Daillet, pour rejoindre le parking.



L'originalité de la proposition consiste à supprimer la route agricole au pied du mur de vigne, pour aménager un nouveau cheminement central réservé aux piétons (largeur 4.0m). Celui-ci devient la colonne vertébrale des nouveaux aménagements et délimite l'aire potentiellement constructible au Nord des surfaces plantées au Sud. Le stationnement vélos est situé contre la façade Est de l'école, ce qui peut occasionner un conflit avec les véhicules de livraison.







## N°02 T'AS OU LE CHAMPS

2<sup>ÈME</sup> RANG / 2<sup>ÈME</sup> PRIX

PASS-AGE, SION

### **Collaborateurs :**

Alban Carron, Florent Lièvre

Le projet s'organise à partir d'une lecture historique du site, mettant en valeur le parcellaire agricole, que le projet prévoit de faire évoluer vers un parc agroludique, comprenant un jardin évolutif et didactique ainsi que différentes séquences paysagères entre l'école et la ferme.

Partant de l'ouest, le projet de revitalisation de la Morge se prolonge dans le site et renforce le potentiel biologique lié au cours d'eau. Les façades historiques de l'école sont mises en valeur par le maintien de surfaces ouvertes en prairie. Le rôle du mail de tilleuls en tant qu'entrée principale est renforcé par la création d'une accroche côté route.

Le jardin didactique compose la 1ère pièce d'une séquence d'aménagements perpendiculaires au coteau, menant jusqu'à la ferme (terrain de foot, vergers, parc des bêtes). Le projet permet d'atteindre 80% de surfaces perméables et végétalisées, et de dérouler un grand nombre de séquences végétales, riches pour la biodiversité et renforçant l'image d'un arboretum.

La structure en bandes perpendiculaires ainsi que la structuration spatiale à l'aide de murets donnent cependant une image relativement figée, faisant craindre un affaiblissement du concept par l'intégration d'un futur bâtiment. Le jury est emprunté par le renvoi quasi exclusif des mobilités sur les axes nord et sud, ne permettant pas de dialoguer suffisamment avec le système, bien qu'un cheminement se devine à travers les séquences plantées. Ce dernier aurait mérité de prendre d'avantage d'importance pour renforcer le lien entre l'école et la ferme à travers le site, et non sur sa périphérie.

Le jardin expérimental sur l'aile Est est une opportunité d'inventer et d'innover pour l'école. Il laisse imaginer une agilité et une flexibilité dans l'aménagement. L'implantation du kiosque est aussi très intéressante, établissant une articulation avec le chalet, l'école et le jardin. Le jury note la qualité de cet espace qui offre une diversité d'usages par son positionnement. L'aménagement en terrasses contigu au chalet offre l'opportunité de mettre en valeur ce dernier. Pour l'espace central, le jury regrette toutefois que le concept de La Fourche à la Fourchette ne soit pas suffisamment exprimé.

La gestion de l'entrée principale par le mail de tilleuls et le maintien d'une prairie permet une mise en valeur des façades historiques, cependant, le renforcement de cet axe, qui ne correspond pas aux lignes de désirs actuelles, ne convainc pas entièrement.

L'importante répartition de surfaces perméables offrent une résilience certaine au site. Enfin, les espaces en lien avec la Morge font preuve d'une très grande qualité. Ils s'associent avec habileté au projet de renaturation du cours d'eau et permettent la continuité écologique et biologique de ses rives.

### **Mobilité**

La rue Maurice-Troillet est conservée avec une chaussée bidirectionnelle.

L'accès au site en TIM se fait le long de la Morge (collaborateurs SCA) et à l'Est de l'école (livraisons, vélos). L'accès à la ferme est modifié, avec une nouvelle desserte au centre du bâtiment. Le chemin du Daillet est interrompu par l'avenue Maurice-Troillet pour privilégier une bande mixte piétons et vélos.

Cette voie continue de mobilité douce (3,5m de largeur) est séparée de la chaussée par une bande végétale (0,8m de largeur).

Elle se prolonge jusqu'au pont de la Morge, où un passage piéton permet de rejoindre le trottoir qui mène à la gare.

Un deuxième passage piéton permet de rejoindre le parking provisoire à l'Est. L'aménagement proposé au Nord de l'avenue Maurice-Troillet est complexe, avec une double rampe et un muret.

La circulation interne au site de l'école d'agriculture est réalisée au Nord par la route agricole au pied du mur de vigne et au Sud par la voie de mobilité douce.

La perméabilité piétonne semble possible à travers les bandes aménagées, sans marquage au sol particulier.

Les abris pour le stationnement des vélos sont installés au Nord de l'école et au Sud du bâtiment administratif.

## T'AS OÙ L'CHAMP !?

## Concours de réaménagement des espaces extérieurs - EAV



A ce jour, notre projet ne résout pas l'ensemble des problématiques in situ. Il offre, cependant un certain nombre de propositions, permettant d'améliorer la qualité de vie au sein du domaine. Il définit un cadre, des ambiances, une organisation. Il est le terrain indispensable pour qu'une graine puisse germer. Ce projet nécessite encore d'être développé en concertation avec les différents acteurs du site et alentours (Place Que-Controy, la connexion de la Morge ou encore l'axe de mobilité douce Sion-Controy).

Au fil des années, le site a connu de profonds changements, les besoins de l'école ont évolué avec le temps. Des nouvelles constructions ont émergé de terre à proximité des bâtiments historiques, mais également autour du corps de ferme. Un grand parking a remplacé une partie des cultures. Des serres ont, petit à petit, disparues au profit de grandes surfaces de pelés. Les deux pelées, l'enseignement et ferme, sont bâties l'une disculpée l'un de l'autre. L'usage du site dans son environnement proche n'est plus aussi linéaire et perceptible. Le contour brouille le long de la Morge a reculé et la parcelle agricole en bandes n'est plus clairement identifiable.

Au fil des années, le site a connu de profonds changements, les besoins de l'école ont évolué avec le temps. Des nouvelles constructions ont émergé de terre à proximité des bâtiments historiques, mais également autour du corps de ferme. Un grand parking a remplacé une partie des cultures. Des serres ont, petit à petit, disparues au profit de grandes surfaces de pelés. Les deux pelées, l'enseignement et ferme, sont bâties l'une disculpée l'un de l'autre. L'usage du site dans son environnement proche n'est plus aussi linéaire et perceptible. Le contour brouille le long de la Morge a reculé et la parcelle agricole en bandes n'est plus clairement identifiable.

Le projet propose de travailler et de développer quatre objectifs principaux, afin que l'École d'Agriculture du Valais retrouve son identité. Tout d'abord, nous souhaitons lire à nouveau le site dans son intégralité, d'un seul tenant. Deuxièmement, nous cherchons à reconnecter avec les éléments marquants du territoire. Nous proposons des aménagements des berges de la Morge pour élever le confort local et le ramener dans le site. Puis, nous proposons de retrouver le principe de parcelle agricole, attachant à l'histoire de l'agriculture. Ces différentes ambiances séquentielles la balade à travers le site et relie les deux pelées bâties. Enfin, nous souhaitons à nouveau l'usage de l'agriculture à l'ouest de la ferme, plus à l'est dans l'axe du corps de ferme. Ce geste permet de créer une continuité plane orientée pour la mobilité douce.



Nous suggérons de créer un axe fort de mobilité douce, rectiligne et au niveau du site de l'école. Il est relié par la route par une base basse de charnière latérale et continue d'un bout à l'autre du domaine. On retrouve cet élément végétal aujourd'hui sur le site.

Cet axe permet d'assurer une liaison directe est/ouest entre Sion et Controy, mais également de sécuriser la connexion entre le futur parking (provision) et les bâtiments de l'école.

Une fois les études des différents projets d'ingénierie achevées, ce corridor de mobilité douce se fera à l'initiative des solutions retenues.

A l'ouest, le pont englobant la Morge est élargi dans le prolongement de l'axe de mobilité douce.

Au niveau du passage sous voies, nous conservons un accès véhiculé à sens unique nord-sud, afin de garantir une liaison piétonne suffisamment large et sécurisée.

La route à l'ouest de la ferme est déplacée plus à l'est dans l'axe historique. Cela permet d'éviter un maximum de conflit avec le travail pédestre généré par l'implantation du nouveau parking au sud des voies CFF.

Les accès au site de l'EAV pour les véhicules motorisés se font à chaque extrémité, mais également plus à l'est de l'école d'agriculture et à l'axe de la ferme. Une circulation sens unique, possible à l'ouest de l'axe de l'école et située au pied de la colline des Malabares, permet de desservir tout le site. Celle-ci est considérée comme un axe de service, mais également de liaison interne entre les deux pelées bâties. Pour une question de fonctionnalité, l'entrée est le revêtement approprié.

Les accès de mobilité douce, dans une dynamique nord/sud, se font régulièrement en fonction des séquences et des entrées des bâtiments (Offices controy du Service de l'Agriculture - EPAG - Cuisine - École d'Agriculture - Les Claires - Les Pastores - La Ferme - Les serres). Ils sont désenclavés et praticables en poussier, gravier.

Des cheminement internes, est/ouest, situent entre les plantations et les différents aménagements prévus, afin de guider les visiteurs à travers des séquences agricoles et viticoles. Ils permettent de découvrir le site de l'intérieur.



Aujourd'hui, une grande partie de l'arborisation et des plantations a disparu. Le décapage parcelle agricole proposé définit des utilisations variées de ces espaces. En fonction des situations, des plantations appropriées sont prévues. Prairies fauchées ou non, gazons courts ou gazons longs, buissons, haies bocales, arbres remarquables en sols, hautes haies, moyennes et basses haies, palétoles ou en vengeur traditionnel. Toutes ces variations enrichissent la palette végétale et favorise la biodiversité. Toutes les plantations offrent un pédopédagogie sur l'ensemble du site à l'image d'un arborétum.

Le projet met en lumière les connaissances en matière de techniques agricoles, mais également la palette végétale maraichère et agricole, propice aux changements climatiques.

Les 80% du site sont perméables. Les eaux de pluie sont acheminées soit dans des bassins de récupération enterrés, soit dans un bassin d'égouttement. Cette réserve d'eau sert de complément à l'irrigation des plantations et du terrain de sport.







**Palette végétale :**

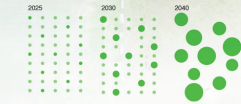
En parcourant le site, de la Morge à la ferme, le visiteur passe d'une pièce à l'autre et d'une ambiance à l'autre. Une **succession de plans et de vidéos** rythment la balade et offrent toujours une nouvelle scène à découvrir.

- La **Morge et son cordon boisé** abritent sa palette d'arbres et d'arbustes **indigènes**, organisant le premier tronçon à l'ouest. Un grand feuillu, haute de ramure **différenciée**, dessine des espaces propices à la détente, au pique-nique ou aux jeux.
- Les deux parcelles suivantes définissent la **zone d'accueil** du site. Ses deux espaces libres sont destinés pour les installations d'été lors des **manifestations**. Une **grande fleurie** est travaillée de manière différenciée. Elle est agrémentée de **bulles** qui dessinent, au printemps, un motif. Il pourra changer chaque année et amener passer d'un parterre à la terrasse à un **Mondrian**, au grès des **projets d'étudiants**. L'allée de Tilleuls de 1848 imposante vient à la rencontre des visiteurs et les emmènent vers l'entrée du bâtiment principal. Des bancs sont disposés de part et d'autre et permettent de profiter de l'ombre bienveillante des arbres d'alignement.
- Le parking actuel et le terrain de sport définissent la zone qui pourrait accueillir le futur bâtiment, afin de réduire et d'éviter de trop rajouter la surface d'asphaltement. Nous proposons, donc, de conserver le terrain de sport actuel tel quel. Son emplacement futur sera à définir en fonction du nouveau bâtiment. Le reste de la bande accueille d'une part le **blockeau** (produit du Valais) et sa terrasse et, d'une autre part, l'espace d'expression des élèves. Ce **champ expérimental** prend vie et évolue d'année en année jusqu'au futur chantier, offrant une opportunité de développer une multitude de **projets pédagogiques interdisciplinaires** avec l'ensemble des classes des métiers de la bouche à la fourchette. Mais également, éventuellement, de mobiliser la **population internationale** en retour en ayant chaque année un pays différent.

Sur la parcelle suivante, nous souhaitons aménager un **verger haute tige**. Pour cela, nous travaillerons par étapes successives dans le temps. La première étape, de jeunes plants fruitiers d'anciennes variétés régionales ou de variétés à coupes telles que des **noyers**, des **amandiers**, sont plantés densément, constituant une **nappe homogène**. Une partie des plants est sélectionnée en amont, afin de constituer à terme un verger haute tige.

- Durant les premières années, l'autre partie est **peuplée et replantée**, afin de garantir un **roulement**. Ce principe de culture type **pépinière** permet à court et à moyen terme de vendre une partie des balissons au **blockeau** et à long terme, l'installation d'un parc à l'ambiance d'un **arboretum d'essences fruitières**. Des structures **construites en jaisera alpes**, comme des murs libres ou des murs-bancs, **posent oblique** entre les différents types plantés et les soutiennent. Ils servent à la fois de **mobiliers** et de **murettes** favorisant la **biodiversité** en offrant des habitats à la petite faune locale.
- Les deux champs plantés ouverts décrivent les **différentes techniques arboricoles** destinées à la production de fruits (palmette, cordon oblique, gobelet...). Ils présentent de multiples variétés anciennes, locales, mais également les nouvelles variétés proposées aux changements climatiques pouvant s'adapter en Valais.

**Schéma d'exploitation du verger haute tige**



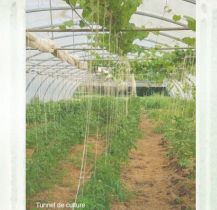
**Sécurisation du couloir de mobilité douce**



**Le nouveau parking :**

Ce parking provisoire prend place sur la parcelle des serres populaires. La plupart des bâtiments sont vétustes et donc démolis. Seul celui situé au sud-ouest de la parcelle est conservé et utilisé pour abriter les deux roues (gabarit non adapté aux voitures).

Afin d'offrir de l'ombre dès la réalisation du parking, un système de structures métalliques créées, rappelant les **barneles** de la plaine, est mis en place. Ces supports pour **toiles d'ombrage et plantes grimpantes**, restent dans l'esprit de la culture et proposent une solution à moindre coût, d'autant plus que cette installation ne devrait durer qu'une dizaine d'années. Une fois le parking de la réalisation pour Mendaz réalisé, l'ensemble de l'installation pourra rapidement recevoir une zone agricole.





## N°03 LA GRANDE FAMILLE

3<sup>ÈME</sup> RANG / 1<sup>ÈRE</sup> MENTION

ATELIER GREPT SÀRL

### **Collaborateurs :**

Clotilde Rigaud, Yannick Missou, Lionel Lauk, Natan Quesada, Raphael Udriot, Adele Gagliardi, Vincent Moulin

Le projet s'articule autour d'un nouveau bâtiment, le pavillon des savoir-faire.

Cette rotule qui relie l'école à la ferme cumule les rôles d'accueil, d'exploitation, de dégustation et de vente.

Ce bâtiment central, implanté longitudinalement, apporte une cohérence au domaine, conditionné par la colline, les murs de vigne, la voie CFF.

Un bisse récoltant les eaux de surfaces jusqu'au jardin des pluies reprend cette même trame.

A l'ouest, en relation avec le nouveau bâtiment, une zone propice aux rencontres, ombrées de mûriers est proposée.

Devant le pavillon, de manière perpendiculaire, sont disposées différentes planches de culture, vitrine des activités du domaine.

Le jury regrette la plantation des pelouses actuelles, atténuant l'impact de l'allée de tilleuls et masquant partiellement la façade de l'école.

Les ratio des surfaces minérales est important, notamment au nord du pavillon des savoir-faire.

Pour des raisons d'exploitation, la planche de culture ne convainc pas la direction de l'école.

Il manque un accès piéton en lien avec la gare.

Le mail de mûrier disposé latéralement fait intelligemment écho à l'allée des tilleuls, souligne la nouvelle orientation du site et diminue l'impact visuel du mur de vigne.

### **Mobilité**

La rue Maurice-Troillet est conservée avec une chaussée bidirectionnelle.

L'accès au site en TIM se fait le long de la Morge (collaborateurs SCA) et par le chemin du Daillet (école, pavillon des savoir-faire, ferme). L'accès central du parking actuel est supprimé.

Une voie continue de mobilité douce (3,0m de largeur) est séparée de la chaussée par une bande végétale à l'Ouest et plantée à l'Est (largeur variable).

Elle se prolonge au-delà du pont sur la Morge, sans précision de la position du passage piéton qui permet de rejoindre la gare.

Un deuxième passage piéton permet de rejoindre le parking provisoire à l'Est.

La circulation interne au site de l'école d'agriculture est réalisée au Nord par la route agricole au pied du mur de vigne, au Sud par la voie de mobilité douce, ainsi que par deux nouveaux cheminements de part et d'autre de la Planche de Cultures. A l'exception de la voie MD et des abords de la ferme, qui sont revêtus en enrobé classique, un nouveau revêtement de sol en gravier stabilisé est proposé pour les chemins et places de l'école. Bien que perméables, les surfaces minérales sont importantes aux abords du nouveau bâtiment, au détriment des surfaces en pleine terre.

Les abris pour le stationnement des vélos sont installés au Nord de l'école, sous le couvert existants (80 places couvertes) et contre la façade Est (20 places non couvertes).









**PROJETS NON PRIMES**





# RELIE-F



C'est au cœur de la plaine, entre les chaînes de montagnes valaisannes, le long du Rhône que l'École d'Agriculture du Valais (EAV) s'est installée en 1923. O Châblon, plus précisément. Constituée d'un paysage agricole diversifié, l'école permet d'appréhender dans un même cadre aux aspects paysagers, horticoles, arboricoles, viticoles et maraichers.

Dans une volonté d'étendre la formation aux métiers de la bouche et d'apporter des aménagements en faveur d'un cadre éducatif qui conviendrait, le site nécessite un réaménagement dans son ensemble.



## PLAN DE SITUATION / PÉRIMÈRE D'INTERVENTION

Le projet RELIE-F permet de relier le site dans son ensemble en créant un axe d'Est en Ouest tout en conservant les axes principaux historiques et de valoriser la richesse des milieux naturels, des cultures agricoles et des typologies valaisannes présentes et existantes sur place.



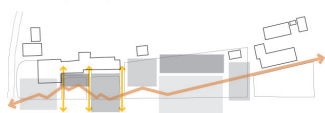
**La plaine, entre le réaménagement des montagnes valaisannes**  
Le projet agit sur un axe à l'est de la plaine, entre la zone agricole et la plaine. Il vise à valoriser les aspects agricoles et les montagnes, créant un lien entre les deux milieux.

**Des axes principaux conservés dans le site**  
Ce projet agit sur un axe à l'est de la plaine, entre la zone agricole et la plaine. Il vise à valoriser les aspects agricoles et les montagnes, créant un lien entre les deux milieux.

**Un paysage riche de divers cultures, typologies agricoles et milieux naturels**  
Ce projet agit sur un axe à l'est de la plaine, entre la zone agricole et la plaine. Il vise à valoriser les aspects agricoles et les montagnes, créant un lien entre les deux milieux.

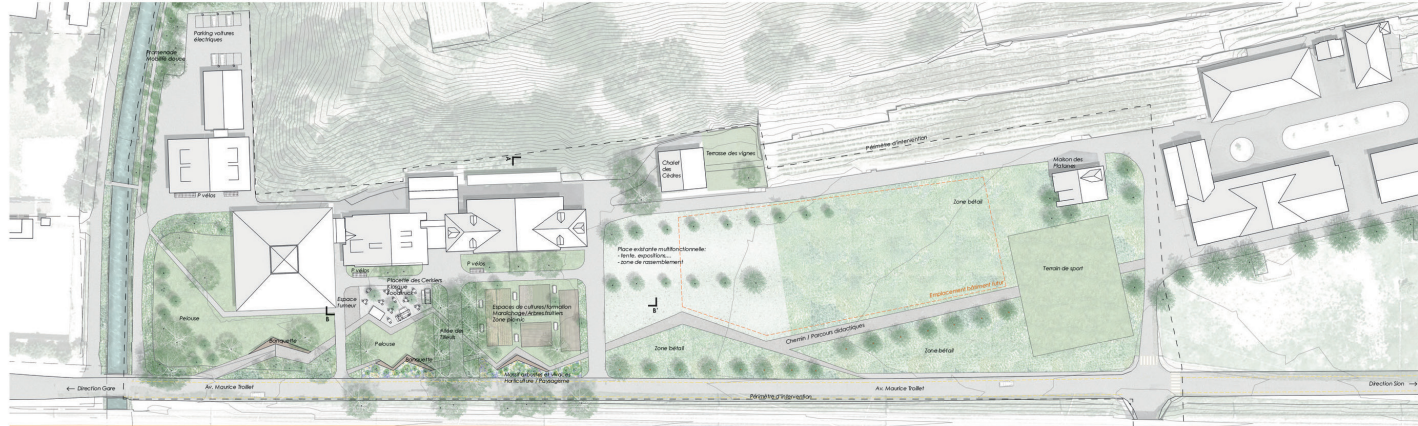
RELIE-F permet de lier ces différentes filières entre-elles en créant un axe qui relie le site, des zones agricoles et de la ferme, jusqu'à l'école. Cet axe crée, s'appuyant sur le relief, apporte modernité et esthétique d'aménagement paysager, invite à la promenade, s'étend le long du chemin, il est orné de découvertes artistiques, culturelles et produits du terroir valaisan. C'est un véritable parcours éducatif, agricole et paysager qui permettront aux étudiants et visiteurs d'apprendre sur le terrain.

Ce lieu d'apprentissage se veut être également conviviaux pour les usages des usagers. À l'intérieur du bâtiment principal, on retrouve une terrasse où les étudiants cultivent et bouchons peuvent faire déguster leur spécialité, où les ateliers de cuisine sont les étudiants dans leur cuisine. Sur les tables de picnic, grandes pelouses ou larges banquettes bordant les massifs d'arbustes et vivaces fleuris, chacun trouve son petit coin de paradis...

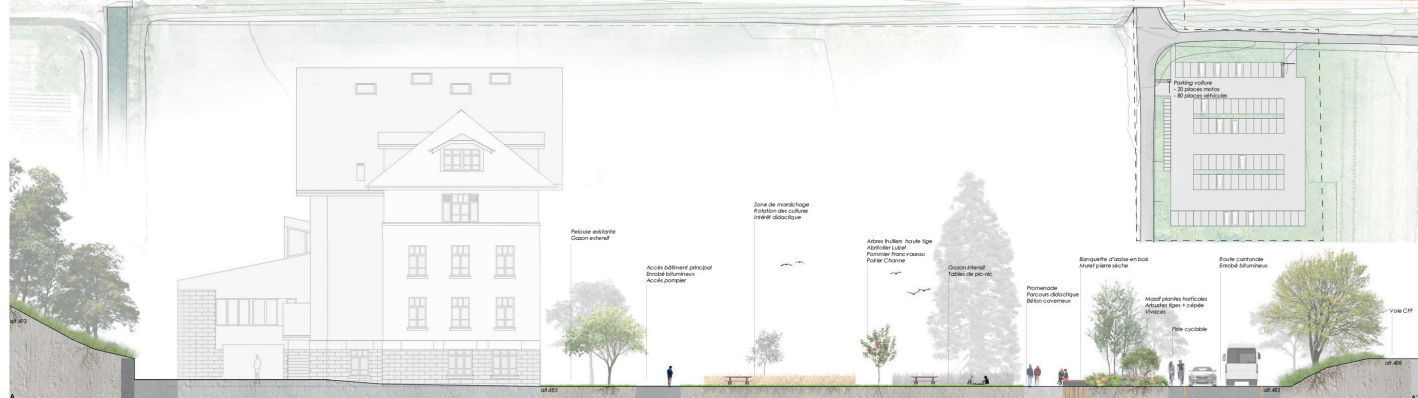


Le projet RELIE-F permet :

- de relier le site dans son ensemble en créant différents espaces et activités
- de valoriser le site en conservant une grande partie des bâtiments
- d'apporter une véritable vitrine pour les métiers de la Fourche à la Fourchette, des cultures aux fourrages



## PLAN D'AMÉNAGEMENT / 1:500



COUPE AA' / 1:100



COUPE BB' / 1:100

# N°01 RELIE-F

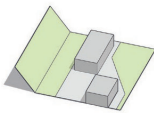




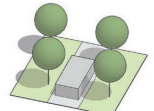


## 02 Furca aut Larigotum

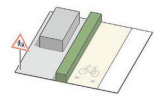
### Stratégie de limitation de vitesse



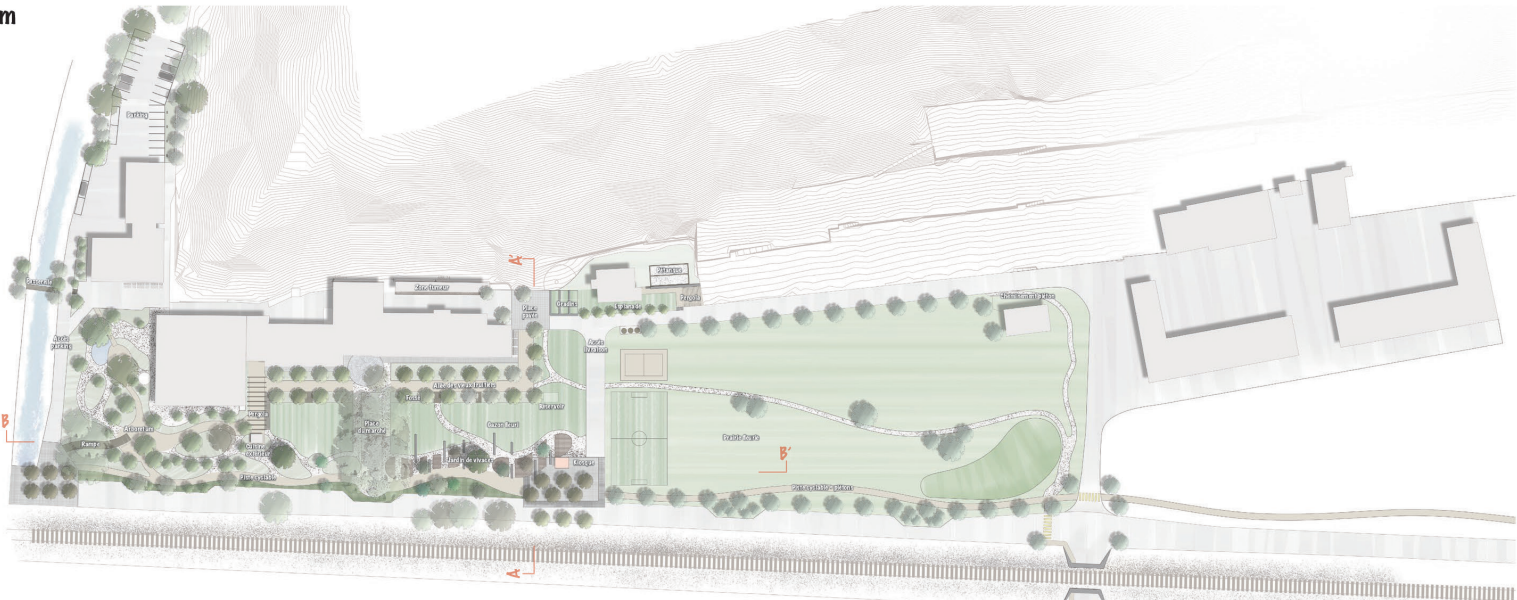
**Réduction du gabarit**  
Succession de passages à sens unique pour réduire la vitesse du trafic. Réduction du bruit et augmentation de sécurité.



**Rupture de la linéarité**  
Le but est de rompre la linéarité de ce tronçon rectiligne par la plantation en quinconce d'arbres légers. Leur dimensionnement respectant la visibilité des usagers.



**Marquage au sol et signalisation**  
Ils régissent la circulation entre les différents utilisateurs, à savoir véhicules motorisés, agricoles, vélos et piétons.



Matériaux	Mobilier	Entretien	Résilience aux chang. climatiques
Les temps changent et les tendances dans l'entretien évoluent. Afin de répondre à cette volonté de plus d'entretien, un entretien différencié est proposé. Un réservoir de récupération des eaux de toiture est prévu. L'eau ainsi récoltée sera disponible via un système de pompage pour l'arrosage des plantations. La pelouse centrale ainsi que le terrain de football seront semés en gazon feutré afin de limiter l'entretien et favoriser la biodiversité. La partie feutre extensive a des besoins modérés en eau. Les plantes qui la composent sont généralement adaptées à la sécheresse et peuvent survivre avec des quantités d'eau relativement faibles.	Les températures plus élevées et les modifications des précipitations peuvent avoir un impact sur la résilience des plantes locales. Cependant, grâce à leur capacité d'adaptation, les plantes développent des stratégies pour faire face à ces changements. Certaines espèces peuvent quitter leur cycle de vie, fleurir plus tôt ou s'adapter à des conditions plus sèches. La conservation de la diversité génétique et la protection des habitats naturels sont des mesures essentielles pour maintenir la résilience des plantes face aux défis climatiques.		

### Collection de fruitiers

La récolte des souvenirs

Au cœur du parc de l'école, un choix d'arbustes a été fait de planter des variétés de pommes et de poires de collection dans le but de préserver les trésors gustatifs et culturels que représentent ces fruits ancestraux. Dans cet élan de préservation et de transmission, nous célébrons l'héritage vivant de cette terre fertile et les savoirs uniques qui ont traversé les générations.

En cultivant ces variétés, nous embarquons dans un voyage sensoriel à travers l'histoire. Chacune d'entre elles évoque des souvenirs lointains, des récits d'outrefois et nous permet de renouer avec nos racines. Ces fruits rares et précieux incarnent l'essence même de notre identité culturelle et gustative.



# N°04 FURCA AUT LARIGOTUM

